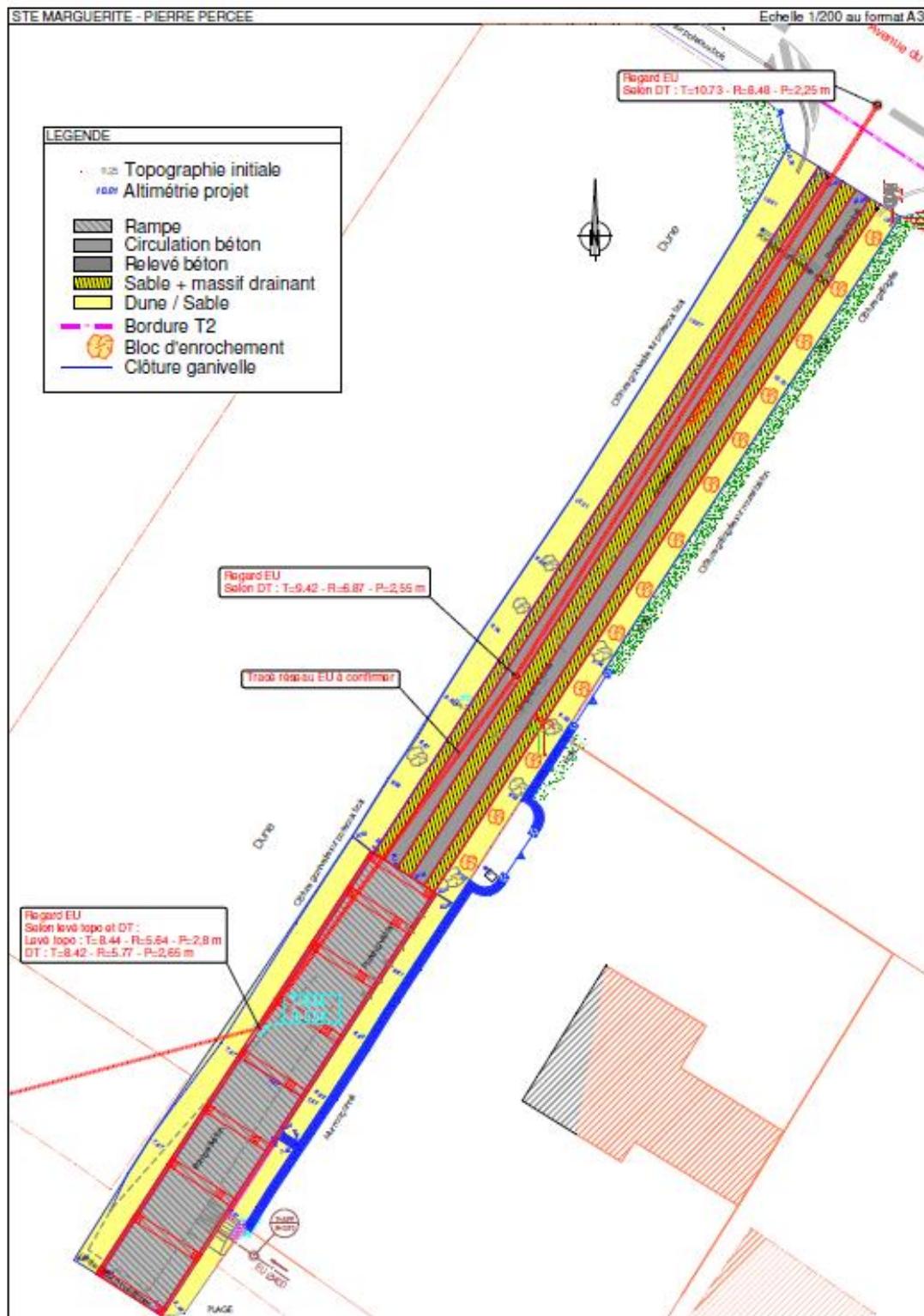
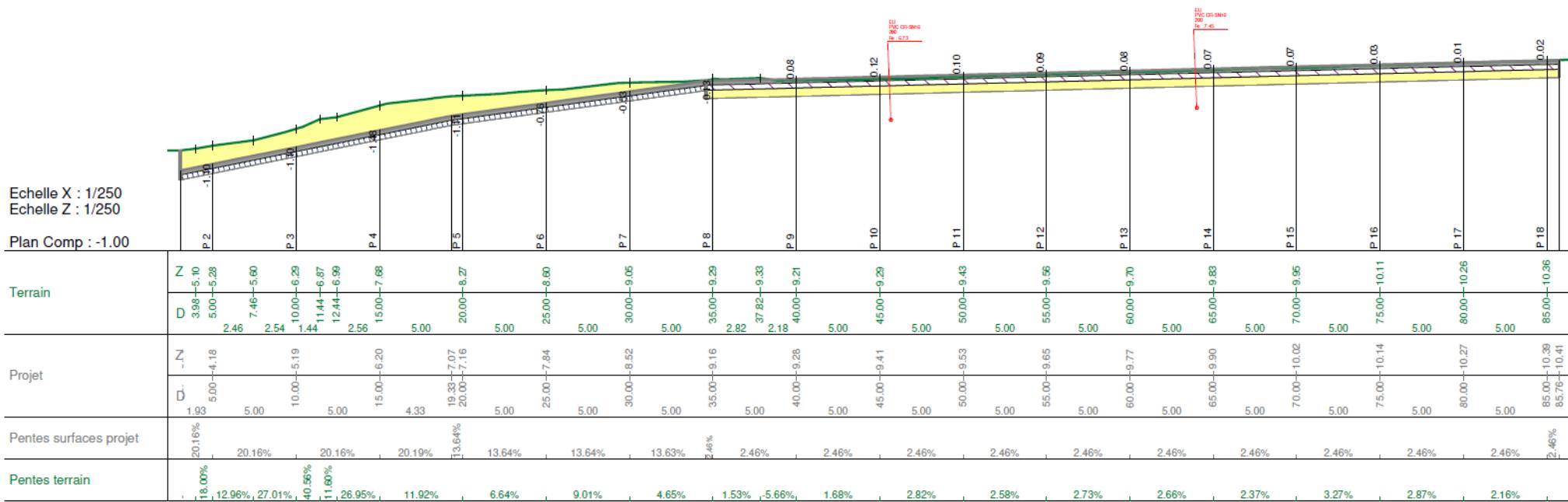


## **Note complémentaire sur la capacité d'infiltration des aménagements projetés sur l'avenue et la cale de Pierre Percée**

L'un des objectifs principaux de ce réaménagement est de limiter le ruissellement sur l'avenue et sur la cale de façon à éviter le ravinement de la voirie et de l'ouvrage, et à préserver la qualité des eaux de baignade de la plage de Sainte-Marguerite.

## Plans du projet dans sa globalité





## **Voie d'accès, avenue de Pierre Percée**

Sur la partie amont du projet d'aménagement, qui correspond à la voie d'accès, de 51 mètres linéaires, il est prévu que l'enrobé existant soit retiré et qu'une double bande béton centrale (largeur de chaque bande : 1 mètre) soit mise en place afin de désimperméabiliser l'avenue tout en garantissant le passage de véhicules lourds (engins techniques, véhicules de secours).

Pour permettre l'infiltration des eaux pluviales sur toute la longueur de l'avenue, des tranchées drainantes seront réalisées de part et d'autre de ces bandes centrales, avec les caractéristiques suivantes :

- Largeur : environ 0.80m pour la tranchée centrale, 0.60m pour les deux tranchées latérales
- Profondeur : environ 0.40 m
- Remplissage avec matériaux poreux 20/80 recouverts d'un géotextile filtrant.

Soit une surface totale de massifs drainants de 102 m<sup>2</sup>, pour une surface totale imperméable de 102 m<sup>2</sup>.

La double-bande béton de circulation intégrera une pente latérale vers les tranchées.

Il est à noter que la pente est faible sur cette partie de l'aménagement (2.45%).

**Ces caractéristiques doivent donc permettre une bonne infiltration des eaux pluviales, même dans l'hypothèse d'un scénario de précipitations pessimiste (100mm / heure).**

## **Cale de Pierre Percée**

Sur la partie basse du projet d'aménagement, qui correspond à la cale d'accès à la plage de Sainte-Marguerite, il est prévu que l'enrobé et l'ouvrage existants, y compris les fondations, soient intégralement déposés ; et qu'une nouvelle cale béton posée sur micropieux soit mise en place.

La nouvelle cale, d'un linéaire d'environ 32 mètres et d'une largeur d'environ 5 mètres, représente une surface imperméable de 160 m<sup>2</sup>. Pour des raisons techniques, il n'est pas possible de doter cet ouvrage de tranchées drainantes ou d'autres systèmes d'infiltration. Cependant :

- La largeur du nouvel ouvrage est diminuée de plus de 3 mètres par rapport à celle de l'existant ; les parties latérales sont désimperméabilisées, ce qui doit permettre un retour spontané du sable compte tenu de la proximité immédiate de la plage et de la zone dunaire, et des vent dominantes (Ouest-Nord-ouest), et par

conséquent une bonne infiltration des eaux pluviales sur les bandes latérales désimperméabilisées,

- L'ouvrage sera abaissé d'un mètre par rapport à l'ouvrage existant ; la pente sera légèrement plus forte sur la première partie de l'ouvrage (14%) puis similaire à celle de l'ouvrage existant sur la deuxième partie (20%). Ceci signifie qu'en période d'ensablement normal, le sable viendra recouvrir la rampe plus en amont par rapport à l'ouvrage actuel, permettant ainsi une infiltration des eaux pluviales dans le sable avant le pied de l'ouvrage, et à distance de la limite terre-mer. De plus, l'étude géotechnique réalisée sur le site a permis d'établir que la profondeur de la couche sableuse est de plus de 9 mètres au niveau du bas de l'ouvrage, permettant ainsi une bonne infiltration des eaux pluviales en pied d'ouvrage,
- Enfin, la structure de l'ouvrage reposera sur des micropieux vissés, ce qui permettra d'éliminer le risque d'affouillement des fondations par ruissellement comme cela est le cas avec l'ouvrage actuel.